



COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL n°09

Réunion du bureau Exécutif du : Lundi 23 Septembre 2019

Présidence : M. Karim ABED

Présents : MM. Noël RIFFAUD, et par téléphone, Denis SOTO, Olivier GONCALVES

Assiste : M. Maxime APRUZZESE (CTRA),

Excusés : MM. Jérôme CASCALES, Nicolas PEZZOLI et Fabrice POREE

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal du Bureau Exécutif du 16.09 (PV 08) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le Président de la CRA Karim ABED et les membres de la CRA, ayant pris note de la décision de Laurent DIGUISTO de mettre un terme à sa carrière d'Arbitre de Ligue, tenaient à le remercier pour les services rendus à l'Arbitrage pour les 12 saisons passées en Ligue et lui souhaitent une bonne continuation.

Le président de la CRA Karim ABED et les membres de la CRA, ayant pris note de la décision de Magali BOURQUIN de cesser sa carrière d'Arbitre Fédérale Féminine FF2 pour raison professionnelle, tenaient à la féliciter pour les saisons passées à la Fédération et lui souhaitent bonne chance pour le cursus Futsal.

CORRESPONDANCES

DE LA LIGUE :

Mail du 18.09 de la CRD relatif à l'absence de rapports des Arbitres suite à une exclusion sur le match U14R1 – SP. C. D'AIR BEL / SP. C. TOULON du 15.09.

Lu et pris note, la CRA a pris contact avec l'Arbitre, suite à un problème de validation sur MyFFF, le rapport sera envoyé par mail.

DES CDA :

DISTRICT GRAND VAUCLUSE :

Mail du 20.09 relatif aux désignations laissées par délégation à la CDA et au déblocage pour un Jeune Arbitre de District sur un match en U16R1.

Lu et pris note, la CRA remercie la CDA pour le retour pour résolution.

DES CLUBS :

SP.C MOUANS-SARTOUX :

Mail du 18.09 relatif à la désignation de l'Arbitre ne pouvant être possible du fait de son appartenance au club sur le match R1F du 22.09.

Lu et pris note, la CRA a procédé à la modification.

O.M. - OLYMPIQUE DE MARSEILLE :

Mail du 19.09 relatif à la demande de désignation de 2 arbitres Assistants sur le match du 22.09 en R1F.

Lu et pris note, la CRA fait le maximum pour couvrir l'ensemble des matchs avec des Arbitres officiels, les délégations de désignations étant laissées aux CDA en cas d'impossibilité.

ATHLETIC CLUB ARLESIEN :

Mail du 23.09 relatif à la distance kilométrique figurant la fiche de frais d'un Arbitre sur un match R2 du 22.09.

Lu et pris note, la CRA précise que la distance donnée par l'Arbitre est conforme, celle de 60 kms sur la désignation est erronée, correspondant à un match de jeunes et non mise à jour sur l'application MyFFF.

DES ARBITRES :

Courrier : Frais

- **LE TENNIER Samuel** : mail du 23.09 relatif au remboursement des frais d'arbitrage sur le match de R1 SALON BEL AIR FOOT / SMUC du 08.09 en raison de montants erronés, aucune réception du chèque rectifié à ce jour malgré un envoi postal prévu.

Lu et pris note, la CRA transmet cette information au Service Comptabilité.

Courrier : Rapports

- **GUIMONNEAU Clément** : mail du 23.09 relatif à l'envoi du rapport d'arbitrage, du rapport de réserve technique et des photos de la feuille de match papier du match du 22.09 en U16R2 – LE PONTET/VJSBFC.
- **BELADEL Bilal** : mail du 23.09 relatif à l'envoi du rapport de réserve technique sur le match en U16R2 – LE PONTET / VJSBFC.

La CRA informe les Arbitres de Ligue que la transmission des rapports d'Arbitrage en copie de mail à l'adresse CRA@MEDITERRANEE.fff.fr est nécessaire et obligatoire dans le cadre des circonstances suivantes :

- ❖ Arrêt de match
- ❖ Incidents sur Arbitres et Officiels
- ❖ Absence d'Arbitres et blessure d'Arbitre ou remplacement pour blessure d'un Arbitre.

Le protocole de communication qui sera diffusé dans quelques jours contient l'ensemble de ces informations. L'envoi est obligatoire pour les rapports suite à une réserve technique.

Courrier : Autres demandes

- BOUYAICHE Célia : mail du 17.09 relatif à sa demande d'information sur la future mutation professionnelle sur Avignon étant candidat Jeune Arbitre de Ligue en Ligue LAURAFoot.
Lu et pris note, la CRA après prise de contact avec l'Arbitre lui a précisé de bien vouloir, dans le cadre de l'examen au titre de candidat Jeune Arbitre de Ligue prévu le 12.10 dans sa ligue d'appartenance, le passer. Ensuite, il lui conviendra d'effectuer les démarches en vue de sa mutation.
- OURS Sébastien : mail du 22.08 déposant sa candidature d'observateur Jeunes en tant qu'ancien Arbitre afin de reprendre une activité bénévole au sein de l'arbitrage.
Lu et pris note, la CRA le remercie mais ne peut donner suite, tous les postes étant pourvus.
- DI-GUISTO Laurent : mail du 20.09 informant la CRA de sa décision de mettre un terme à sa carrière d'arbitrage.
Lu et pris note, la CRA le remercie pour cette information.
- DJAYET Stan : mails des 20.09 et 23.09 relatifs à la transmission de l'examen ophtalmologique dans le cadre de son dossier médical.
Lu et pris note, la CRA l'a transféré au Service compétitions.
- AMSILI Benjamin : mail du 17.09 relatif à la transmission de son dossier médical.
Lu et pris note, la CRA l'a transféré au service Compétitions.
- TSALBI Salim : mail du 23.09 relatif à son absence au rattrapage des tests physique et technique du 29.09 étant à l'étranger à cette date dans le cadre de son parcours universitaire.
Lu et pris note, la CRA reste dans l'attente d'informations de l'Arbitre.
- MOUDERY Philippe : mail du 17.09 relatif à l'information portée à la CRA quant à la poursuite de son activité d'arbitrage en tant qu'Assistant R1 sur la saison 2020/2021.
Lu et pris note, la CRA annule ainsi la décision de l'arbitre transmise en fin de saison dernière.
- BOURQUIN Magali : mail du 18.09 retransmis par la DTA et adressé à cette dernière faisant part à la DTA faisant de sa décision de mettre un terme à sa carrière d'Arbitre FF2 pour des raisons professionnelles et arbitrales dans le but de se consacrer à son éventuelle candidature FFU2 (FUTSAL).
Lu et pris note, la CRA la remercie de bien vouloir être mis en copie pour un courrier de cette importance.
- BLIN Loris : mail du 17.09 relatif à son dossier administratif transmis au District de PROVENCE.
- POIZE Roland : mail du 17.09 relatif à sa demande de pouvoir disposer de nouveaux écussons foot et futsal suite au vol de son sac de sport.
Lu et pris note, la CRA fera son possible pour les transmettre au plus tôt.
- ALBERTIN Annabelle : mail du 17.09 relatif à la désignation par délégation à la CDA PROVENCE sur le match d'U18R1F du 21.09 dont l'entente comprend son club.
Lu et pris note, la CRA transfère le mail à la CDA.
- ZAFRILLA Mélanie : mail du 18.09 relatif à un problème de fonctionnement de MyFFF (voir fiche jointe).
Lu et pris note, la CRA a transféré le mail à la direction administrative de la Ligue.
- DONADIO Julien : mail du 18.09 relatif à un problème de fonctionnement de MyFFF.
Lu et pris note, la CRA a transféré le mail à la direction administrative de la Ligue.
- PEREZ Marina : mail du 18.09 relatif à une double désignation suite à un match décalé pour le 23.09.
Lu et pris note, la CRA le transmet au pôle Désignations.

Indisponibilités médicales :

- FILASCHI Dylan : mail du 22.09 relatif à la transmission de certificat médical justifiant son indisponibilité de 12 mois jusqu'au 31.08.2020.
Lu et pris note, la CRA le remercie.

- CHILOTTI Sébastien : mail du 18.09 relatif à la transmission d'un certificat médical d'arrêt d'arbitrage jusqu'au 24.09 et à une demande de pouvoir reprendre en tant qu'Arbitre Assistant en Jeunes.
Lu et pris note, la CRA le remercie et le transmet au pôle Désignations.
- HENCK Guillaume : mail du 23.09 informant la CRA de sa blessure contractée en match nécessitant une indisponibilité prévisible d'un mois saisie sur MyFFF avant examen.
Lu et pris note, la CRA le remercie et a pris note de son absence aux tests physiques.
- YOUSSEF Walid : mail du 23.09 informant la CRA sur la consolidation de sa blessure, le médecin ne l'autorisant pas à arbitrer au centre et n'ayant ressenti aucune gêne en tant qu'Assistant.
Lu et pris note, la CRA le remercie et transmet cette information au pôle Désignations.

La CRA souhaite à l'ensemble des Arbitres en situation de blessure des vœux de bon rétablissement en espérant les revoir sur un terrain le plus rapidement possible.

La CRA confirme que dans le cadre des indisponibilités médicales, il est obligatoire que chaque Arbitre concerné puisse saisir l'indisponibilité sur MyFFF avec les dates correspondantes au certificat médical avec le bon motif « raison médicale » d'une part, et, d'autre part, de faire suivre par mail le certificat médical initial ou de prolongation en fichier PDF joint à l'adresse suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.

La CRA les remercie par avance.

Indisponibilité autres :

- MILLET Valentin : mail du 18.09 informant sur son impossibilité de joindre la CRA quant à la saisie de son indisponibilité pour le weekend du 21-22.09 pour convenance personnelle.
Lu et pris note, la CRA lui communique le N° de téléphone de la CRA : 07-57-41-23-86.
- HASYAOUI Achraf : mail du 21.09 informant la CRA de l'impossibilité d'être présent au rattrapage des tests technique et physique le 29.09 pour raison professionnelle et en déplacement jusqu'au 21.10, le justificatif de l'employeur étant joint.
Lu et pris note, la CRA le remercie et lui confirme la convocation à une date ultérieure pour les tests.
- BOUASLA Yassine : mail du 19.09 informant la CRA de ne plus être désigné le samedi du 01.10 au 29.02.2020 pour raison professionnelle.
Lu et pris note, la CRA remercie l'Arbitre d'avoir effectué la saisie sur MyFFF.
- MARAINZUCK Sabrina : mail du 18.09 relatif à la suppression de son indisponibilité en date du 19-20.10.
Lu et pris note, la CRA la remercie.
- GRUT Antoine : mail du 18.09 informant la CRA de ne pas le désigner le samedi jusqu'au 13.10 pour raison professionnelle.
Lu et pris note, la CRA le remercie et lui précise de bien vouloir saisir cette indisponibilité sur MyFFF.
- ABDELGHEFFAR Abdelkader : mail du 17.09 informant la CRA d'une indisponibilité professionnelle pour le 21.09 et tous les dimanches matin pour raison personnelle (son fils est Jeune Arbitre de District).
Lu et pris note, la CRA le remercie et lui précise de saisir l'indisponibilité sur MyFFF.
- FAREL Dany : mail du 23.09 informant la CRA de sa disponibilité les 5-6.10 suite à un changement de planning professionnel confirmé sur MyFFF.
Lu et pris note, la CRA le remercie

Rappel sur le protocole de communication Arbitres, tout mail à destination de la CRA par un Arbitre de Ligue doit être fait à partir de son adresse mail personnelle à l'adresse mail suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.

Pour les indisponibilités saisies sur MyFFF dans le délai de prévenance inférieur à 20 jours, le justificatif idoine doit être transmis à la CRA par mail à cette même adresse.

INFORMATIONS DE LA CRA - MAILS TRANSMIS PAR LA CRA

MAILS ENVOYES AUX ARBITRES INTERESSES AVEC INFORMATIONS OU DEMANDES CRA

La CRA et/ou le CTRA ont transmis :

- Le 23.09 : mail d'information aux Arbitres de Ligue concernés par les cours de formation promotionnelle que la séance du 27.09 est reportée à une date ultérieure du fait de l'absence de deux formateurs dans le cadre de la correction des tests du 13.09.

SUIVI DU RETOUR PAR LES ARBITRES DE LIGUE DES DOCUMENTS D'INTER-SAISON PRECITES

Dossier médical/licence » : à partir du mail envoyé en date du 13.05, conseiller aux Arbitres de le renvoyer au plus tard le 31.07 avec validation de leur licence

Au 23.09 = 7 Arbitres ne sont pas désignables : 5 dossiers médicaux et 2 licences en cours.

Ces retards sur les envois des dossiers médicaux par les Arbitres de Ligue ne devraient avoir des répercussions sur la NOTE ADMINISTRATIVE CRA des Arbitres de Ligue en regard de ce manquement administratif qu'au cours de la saison 2020/2021.

PROGRAMMES CRA SAISON 2019/2020

PLANNING DES STAGES PAR CATEGORIES D'ARBITRES ORGANISES SUR LA SAISON 2019/2020:

- Stage Arbitres Assistants le 29.09 et rattrapages 1 et 2 des tests physiques à TOULON
- Stage PROMOTIONNELS le 12.10 à ANTIBES
- Stage Jeunes Arbitres de Ligue du 21 au 24.10 à FREJUS
- Stage RE-R1 le 26.10 à la Ligue
- Stage R2 le 17.11 en AVIGNON

POINT SUR INDISPONIBILITES MEDICALES A JOUR AU 23.09.2019

En attente de renseignements complémentaires pour les indisponibilités dont les dates de fin sont tombées et en l'absence de nouvelles informations.

- SMOUNI Hicham : jusqu'au 31.12.2019
- FALASCHI Dylan : jusqu'au 31.08.2020
- BOUGET Romain : depuis le 25.06 jusqu'au 29.09
- CHILOTTI Sébastien : jusqu'au 24.09
- MARESNI Nabil : jusqu'au 25.09
- HENCK Guillaume : jusqu'au 24.10

POINT SUR INDISPONIBILITES A PARTIR DU 23.09.2019

Sera validé et transmis au pôle Désignations en date du 24.09.

RAPPEL SUR LES DATES IMPORTANTES DE LA SAISON 2019-2020

Dates des prochaines réunions de la CRA en prévision : 02.10 – 10.10 – 15.10

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CRA d'avoir pu assister à ces réunions du 23.09 ouverte à partir de 15h00 et prononce la fin de séance à 19h00.

**Prochaine réunion de CRA
Mercredi 02 Octobre 2019**

**Président
Karim ABED**

**Secrétaire
Noël RIFFAUD**